

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Consultation publique sur le développement durable de la production
porcine au Québec

MÉMOIRE DU COMITÉ DES CITOYENS DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE CITIZEN'S COMMITTEE

Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle est un organisme sans but lucratif, incorporé. Notre comité a pour but, notamment, de promouvoir et d'améliorer l'harmonie sociale, la qualité de l'environnement et la vitalité économique de notre communauté.

Saint-Bernard-de-Lacolle est une municipalité ayant une base économique diversifiée. Des fermes familiales (laitière, maraîchère et porcine*) avoisinent des campings, un parc régional, le Parc Safari, des restaurants, des auberges, un terrain de golf et d'autres entreprises de nature touristique. La plus importante porte d'entrée au Québec (le poste frontalier) est située dans notre municipalité. Ce poste de douane est l'entrée principale pour les visiteurs américains. Dans notre région, l'agro-tourisme est en pleine croissance, et Saint-Bernard compte plusieurs sites sur le Circuit du paysan.

* En effet dans notre municipalité se trouve une ferme porcine fort appréciée de la communauté. Cette entreprise familiale, qui compte moins de 100 unités animales, procède à une gestion solide des déjections animales. De plus les animaux reçoivent une alimentation saine

En mars 2002, la compagnie 9092-1859 Québec inc, une nouvelle filiale d'un intégrateur de l'industrie porcine, a annoncé son projet de construire une porcherie de type maternité de 597.5 unités animales par la demande d'une attestation de conformité au conseil municipal. Notre comité est complètement en désaccord avec un tel projet, ainsi que toute forme d'expansion de ce type d'opération. Par contre, il est faux de prétendre, comme le font des porte-parole de l'UPA, que les citoyens s'opposent aux agriculteurs. Nous sommes favorables à la pratique d'une agriculture durable, c'est-à-dire harmonisée à l'environnement et la population.

La population de Saint-Bernard-de-Lacolle jouit d'une harmonie sociale de sorte que les cultivateurs et les autres résidents se respectent mutuellement. La menace du projet de porcherie industrielle a sonné l'alarme chez nous et depuis un an et demi nous vivons dans l'appréhension. Dans le but de conserver l'homogénéité de Saint-Bernard-de-Lacolle et afin d'assurer la survie des fermes à échelle humaine, le Comité des citoyens s'oppose à l'introduction de l'industrie porcine dans notre municipalité.

Nos préoccupations sont les mêmes que celles formulées dans de nombreux mémoires déjà présentés à la Commission. Comme il existe une vaste documentation au sujet de l'impact négatif de l'industrie porcine sur l'environnement et le milieu social, nous savons ce qui attend notre communauté advenant que des porcheries industrielles s'installent sur le territoire de Saint-Bernard-de-Lacolle

Nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil à l'est de la rivière Richelieu pour voir que cette industrie, déguisée en "agriculture moderne", nous apportera des changements radicaux au courant des années futures, tel que la pollution de nos puits et cours d'eau, la contamination du sol, l'élimination des petites fermes, les forêts rasées, la diminution des valeurs immobilières et, ultimement, la destruction du patrimoine rural.

En novembre 2002, la Commission de la protection des territoires agricoles a accordé sa permission de morceler 10.8 hectares pour la construction d'une porcherie à Saint-Bernard. Le Comité des citoyens s'oppose à cette décision. Présentement, un groupe de citoyens la conteste au Tribunal administratif du Québec, et nous les appuyons pour le bien-être collectif de notre communauté, et ce dans toutes démarches judiciaires..

En terminant, nous voulons proposer quelques recommandations à la Commission:

- Tant que l'on n'a pas trouvé une solution durable et satisfaisante pour l'ensemble de la population, nous demandons l'arrêt de la construction de nouvelles usines d'élevage.
- Nous demandons un arrêt du lotissement des terres. L'orientation de la CPTAQ doit être modifiée. La valorisation du territoire agricole n'est pas synonyme de la "rentabilité" des activités qu'on y pratique.
- La loi 184 doit être abrogée. Cette loi favorise un type d'agriculture que nous jugeons indésirable et qui s'exerce aux dépens des autres activités agricoles.
- Les municipalités ainsi que les MRC devraient avoir des pouvoirs adéquats pour gérer leurs territoires. Enfin, c'est eux qui connaissent mieux leurs besoins.

Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle tient à remercier la Commission de nous avoir écouté. Nous pensons qu'il est essentiel que la Commission prenne connaissance de nos préoccupations et qu'elle en tienne compte dans ses recommandations.